



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**ACTIMUM**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**

**1.1 – Identificateur du produit :**

ACTIMUM

**1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Adjuvant pour bouillies herbicide

**1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

**1.4- Numéro d'appel d'urgence**

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

- Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :  
Non classé

**2.2 – Éléments d'étiquetage**

- Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : -

Mention d'avertissement : -

Mentions de danger : Non classé

Conseils de prudence :

**P234** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

**P273** : Eviter le rejet dans l'environnement.

**P391** : Recueillir le produit répandu

**P501** : Eliminer le contenu/récipient via un organisme agréé.

Autres éléments d'étiquetage :

**EUH401** : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée plus large.

**2.3 – Autres dangers**

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

0% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue

0% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

### 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom chimique	N° CAS N°CE	N° d'enregistrement REACH	Classification	Concentration
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	-	Non classé	40 %
Eau	7732-18-5 231-791-2	-	Non classé	60 %

### 4 – PREMIERS SECOURS

#### **4.1- Description des premiers secours**

##### Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical. Après inhalation de produits de décomposition: Repos, air frais, secours médical.

##### Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver à fond avec de l'eau. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.

##### Après contact avec les yeux:

Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte et continuer à rincer.

Secours médical.

##### Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir sauf avis médical contraire.

#### **4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

#### **4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires**

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase. Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

### 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1- Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre sèche

#### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance**

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

#### **Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (PxOy), oxydes d'azote (NOx)

#### **5.3- Conseils aux pompiers**

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

### 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir section 8.

#### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.  
Résidus: Eliminer avec de l'eau.

### **6.4- Références à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en sections 8 et 13.

---

## **7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.  
Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

-

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Adjuvant pour bouillies herbicide

---

## **8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 – Paramètres de contrôle**

Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

### **8.2- Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

#### **Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

#### **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

**Les recommandations ci-dessus concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.**

---

## **9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT** : Liquide

**COULEUR** : incolore

**ODEUR** : inodore

**POINT D'ÉCLAIR** : Non applicable

**pH** : 5

**AUTO-INFLAMMABILITE** : non applicable

**POINT D'ÉBULLITION** : 105°C

**DENSITE** : 1.2 g/cm<sup>3</sup> (90°C)

---

Version n° : 3.1

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 26/06/2019

**VISCOSITE DYNAMIQUE** : Pas de données disponibles

**PROPRIÉTÉS COMBURANTES** : non comburant

**EXPLOSIVITE** : non explosif

**PRESSION DE VAPEUR** : Volatilité peu importante, solution aqueuse

**SOLUBILITE DANS L'EAU** : complètement soluble

## **9.2- Autres informations**

-

---

## **10 – STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

### **10.2- Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

### **10.4- Conditions à éviter**

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### **10.5- Matières incompatibles**

-

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (PxOy), oxydes d'azote (NOx)

---

## **11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1- Informations sur les effets toxicologiques**

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, inhalation, contact avec les yeux, ingestion

*Données relatives au sulfate d'ammonium*

Toxicité orale aiguë (Rat) DL<sub>50</sub>: 4.250 mg/kg de poids corporel

Toxicité cutanée aiguë (Rat) DL<sub>50</sub>: > 2.000 mg/kg de poids corporel

Irritation cutanée (lapin) : non irritant

Irritation oculaire (lapin) : non irritant

Sensibilisation : négatif

Genotoxicité : non génotoxique

Carcinogénicité : non cancérigène

---

## **12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### **12.1- Toxicité**

#### **Evaluation de la toxicité aquatique:**

*Les données obtenues sur le produit ou des produits similaires sont résumés ci-dessous.*

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL<sub>50</sub> (96 h) 53 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

Toxicité aiguë CE<sub>50</sub> (48 h) 121,7 mg/l, *Daphnia sp.* (statique)

Plantes aquatique(s):

Toxicité aiguë CER<sub>50</sub> (72h) : > 1.000 mg/L Algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (rythme de croissance)

Toxicité pour les arthropodes :

Oral DL<sub>50</sub> : > 200 µg/abeille – Abeille commune *Apis mellifera*

Contact DL<sub>50</sub> : > 200 µg/abeille – Abeille commune *Apis mellifera*

### **12.2- Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

---

Version n° : 3.1

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 26/06/2019

### **12.3- Potentiel de bioaccumulation**

-

### **12.4- Mobilité dans le sol**

-

### **12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

-

### **12.6- Autres effets néfastes**

-

---

## **13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Les produits non utilisables et les emballages usagés peuvent être éliminés, sous certaines conditions, via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (3 fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Réemploi de l'emballage interdit.

---

## **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

---

## **15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nomenclature ICPE : NC

### **15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée.

---

## **16 – AUTRES INFORMATIONS**

### **Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage  
DNEL : Derived no effect level

---

Version n° : 3.1

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 26/06/2019

PNEC : Predicted no effect concentration  
DL<sub>50</sub>: Dose létale 50%  
CE<sub>50</sub>: Concentration efficace 50%  
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique  
VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

**Détails des modifications depuis la dernière édition :**

Section 2 : Mise à jour des informations sur les composants.  
Changements mineurs.

---

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*